

Pourquoi poser des nichoirs ?

Ce qu'il faut savoir...

De nombreuses espèces spécialistes des milieux bâtis sont menacées par le manque de sites favorables pour se reproduire. Soit parce que ces sites ont disparu (rénovation, fermeture des accès...) ou bien parce que les nouvelles constructions sont moins propices pour l'accueil de la faune (moins de cavités que dans le bâti ancien). La destruction de gîtes naturels tels que les vieux arbres sont également à l'origine de cette crise du logement.

C'est pourquoi il est important de proposer des solutions alternatives. Les nichoirs conviennent à différentes espèces, notamment d'oiseaux et de chauves-souris. Ils peuvent ainsi renforcer localement les populations ou éviter leur disparition.

Les nichoirs permettent aussi de compenser la perte de sites dans le cas de travaux en milieu bâti lorsqu'il n'est pas possible de conserver ceux qui existent.

Différents modèles selon les espèces

Les dimensions et la forme des nichoirs varient selon l'espèce et ses exigences. Pour les avicoles, la taille du trou d'envol est ajustée pour éviter les intrus (notamment les prédateurs).

Des nichoirs existent pour les oiseaux mais également pour les chauves-souris qui se reproduisent en cavité... Et pour les insectes !

Des modèles à acheter existent, mais ils peuvent aussi être construits à l'aide de plans détaillés.

Quelques conseils

Avant de les installer...

Identifier les espèces déjà présentes afin de ne pas favoriser l'installation d'une autre espèce susceptible de leur nuire. Par exemple, il est fortement déconseillé de poser un nichoir à Chouette effraie dans un bâtiment occupé par les chauves-souris car le risque de prédation sur ces dernières est important.

Vérifier que l'environnement du nichoir est potentiellement accueillant. Si par ailleurs l'espèce visée fréquente déjà le secteur, les chances qu'elle adopte le nichoir sont plus importantes. Il est par exemple préférable de poser des nichoirs à Hirondelle de fenêtre sur un bâtiment proche d'un autre occupé. L'espèce étant coloniale, les couples déjà présents en attireront d'autant plus facilement d'autres si des nichoirs sont à leur disposition.

Prévoir un nombre de nichoirs adapté à l'espèce et au potentiel d'accueil environnant. Les espèces comme les hirondelles, martinets et moineaux nichent en colonie alors que d'autres (mésanges, chouettes) ont un territoire bien délimité.

Quand et comment les poser ?

La meilleure période est l'hiver, ce qui laissera le temps aux potentiels occupants de les visiter avant le début de la reproduction.

Les nichoirs doivent être attachés à un support stable, à l'aide de fixations solides (fils de fer par exemple). Si le nichoir est attaché à un arbre, des morceaux de branches ou cales de bois peuvent être intercalées entre le fil et l'arbre pour éviter de blesser le support.

S'assurer que le site choisi pour installer le nichoir est inaccessible pour les prédateurs (chat, fouine...).

Il doit être suffisamment en hauteur et aucun élément d'appui ne doit être présent à proximité de l'entrée (branche, poutre...).

Trouver la meilleure localisation :

Les exigences sur l'orientation, la hauteur, le support sont variables selon les espèces. La plupart du temps, les orientations est et sud-est sont privilégiées pour mettre le nichoir à l'abri des vents dominants, de la pluie ou encore des fortes chaleurs. Une façade bien exposée (sud/sud-est) sera choisie pour un gîte artificiel à chauves-souris et sa hauteur sera d'au moins 3 mètres. Un nichoir à Martinet doit par exemple être placé à au moins 3 mètres de haut.

La réglementation

Certaines espèces (la plupart des oiseaux nichant en milieu bâti et toutes les chauves-souris) sont protégées par la Loi française. Leur perturbation intentionnelle et la destruction des individus ou de leurs habitats sont donc interdites.

La pose de nichoirs est une mesure permettant de compenser la perte des nids ou de leurs accès en cas de travaux. Une demande de dérogation est alors nécessaire pour la destruction ou le dérangement

